

Contacts :

Philippe Lemarchand ou Martine Chéron
Attachés de presse Insee de Normandie
Tél : 02.31.15.11.14 ou 02.35.52.49.75
Mél : philippe.lemarchand@insee.fr
Mél : martine.cheron@insee.fr

Caen, le 09 septembre 2016

Communiqué de presse

“Des trajectoires diverses pour les salariés du sport normand : de l'activité d'appoint à celle d'entrepreneur sportif”

En Normandie, près de 12 300 personnes exercent une activité dans le sport en 2013, dont 11 400 salariés. Ces derniers représentent près de 4 300 équivalents temps plein (ETP). L'analyse de leurs parcours permet d'identifier 4 types de trajectoires professionnelles. À côté des personnes disposant d'un emploi stable dans le sport, d'autres sont plus précaires, alternant chômage et périodes d'emploi. D'autres encore cumulent plusieurs emplois, mais cette multi-activité ne rime pas toujours avec précarité. Ainsi, de nouveaux entrepreneurs sportifs, coachs ou consultants, cherchent à développer leur activité sportive sur ces créneaux porteurs. Au sein de ces groupes, l'évolution du salaire horaire brut entre 2003 et 2012 est liée à l'expérience, à l'évolution du SMIC, au nombre de contrats, à la mise en place de la convention collective de 2005 mais aussi à la défiscalisation des heures supplémentaires entre 2007 et 2012.

En 2013, les salariés dans le secteur du sport en Normandie ont accompli plus de 13 400 contrats, représentant un total de 4300 équivalents temps plein (ETP). S'ils bénéficient peu souvent d'un emploi principal dans le sport, ils peuvent compléter leur salaire grâce à cette activité alors qu'ils occupent un poste dans un autre secteur. La rémunération annuelle moyenne perçue par les salariés travaillant dans le sport est de 17 000 € pour l'ensemble de leurs activités (sport et hors sport) en 2013, soit 23 % de moins que la moyenne des salariés normands. Cet écart s'explique par le fait que la proportion de salariés exerçant à temps complet dans le sport est faible et que la part des jeunes qui y travaillent est élevée.

Avec plus de deux contrats en moyenne par an, ces salariés exercent des métiers très divers. Outre les emplois de moniteurs et d'éducateurs sportifs, d'animateurs socioculturels et de loisirs qui représentent plus de la moitié des postes occupés, on trouve aussi des emplois de nature administrative. Ils travaillent dans des structures de petite taille. Sur les 2 500 établissements qui, en Normandie, emploient des salariés dans le sport, 90% d'entre eux ont moins de 4 salariés. Seuls cinq établissements comptent plus de 50 salariés, parmi lesquels le Stade Malherbe de Caen, Le Havre Athlétic Club Sportif ou encore l'association profession sport et jeunesse de Seine Maritime. Depuis 10 ans, le nombre d'emplois dans le sport en Normandie s'est accru de 20 %, progression du même ordre que celle constatée en France métropolitaine.

Les trajectoires professionnelles des salariés du sport sont diverses. Le suivi de près de 20 000 contrats permet d'identifier quatre types de parcours bien distincts. Le premier groupe rassemble des salariés dont la situation professionnelle oscille entre chômage et emploi, et qui exercent dans le sport de manière très occasionnelle. Il s'agit d'une population plutôt jeune, qui travaille au total l'équivalent d'un mi-temps (dans le sport ou dans d'autres secteurs) et qui, de ce fait, perçoit un salaire annuel brut moyen faible (inférieur à 10 000 €), complété très souvent par des revenus de distribution.

Une deuxième classe, la plus nombreuse, regroupe les salariés qui ont un emploi stable (très souvent un CDI) dans le sport ou dans un autre domaine. Lorsqu'ils occupent un poste dans un autre secteur, travailler dans le sport est, pour eux, une activité complémentaire qui génère des revenus d'appoint. Leur salaire est de l'ordre de 20 600 € bruts pour un temps de travail moyen à hauteur de 80 % d'un temps plein.

La troisième classe regroupe des salariés multi-actifs, pour lesquels le sport est une activité à part entière. Le faible volume horaire travaillé par ce groupe lui permet difficilement de dégager un revenu suffisant malgré la multi-activité. Ainsi, au cours des dix dernières années, ces personnes cumulent en moyenne trois contrats et perçoivent un salaire d'environ 16 500 € brut chaque année.

Enfin, le dernier groupe réunit des salariés (entrepreneurs sportifs) situés notamment sur les créneaux porteurs du coaching et du consulting. Moins nombreuse que les autres, cette classe regroupe une population essentiellement masculine et plus âgée que les trois premiers groupes. Elle perçoit un revenu annuel moyen proche de 25 000 € brut résultant du cumul de trois contrats par an, une multi-activité assumée, qui procure aux personnes en question un temps de travail proche d'un temps plein.

Les salariés normands ayant exercé au moins une fois dans le sport entre 2003 et 2012 ont vu leur salaire horaire brut progresser de 22 % sur la période, contre 18 % en France métropolitaine. Cette évolution est liée à l'expérience, à l'évolution du SMIC, au nombre de contrats, à la mise en place de la convention collective de 2005 (qui a instauré une rémunération minimale garantie) mais aussi à la défiscalisation des heures supplémentaires entre 2008 et 2013. L'impact de la défiscalisation des heures supplémentaires a notamment été fort concernant les salariés percevant les rémunérations les plus élevées et travaillant plus de 35 heures. Ainsi, le salaire horaire moyen des entrepreneurs sportifs a augmenté de 3% entre le dernier trimestre 2008 et le début 2013 par rapport à la période 2004-2008.

Insee Analyses Normandie N°16 (consultez gratuitement cette étude sur le site de l'Insee)

http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/collection.asp?reg_id=34&ref_id=insee-analyses (rubrique publications)